

SÉNAT

REUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION

ET

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Annexe au procès-verbal de la 2^e séance du 21 juillet 1961.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire
et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de
loi de finances rectificative pour 1961, ADOPTÉ AVEC MODIFI-
CATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, EN DEUXIÈME LECTURE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du
22 juillet 1961. (Compte rendu intégral de la 2^e séance du Sénat du
21 juillet 1961, page 996, 2^e colonne.)

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *président* ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Jean-Eric Bousch, *vice-présidents* ; Yvon Coudé du Foresto, Hector Peschaud, Julien Brunhes, *secrétaires* ; Marcel Pellenc, *rapporteur général* ; André Armengaud, Fernand Auberger, Edouard Bonnefous, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, Jacques Duclos, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Roger Lachèvre, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Max Monichon, René Montaldo, Geoffroy de Montalembert, Eugène Motte, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Jacques Soufflet, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1262, 1302, 1306, 1314 et in-8° 270.
1395, 1396 et in-8° 296.

Sénat : 308, 310 et in-8° 127 (1960-1961).
334 (1960-1961).